



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ

des services de l'État dans le Calvados



Édito



Philippe COURT
Préfet du Calvados

L'année 2020 a été marquée par le début de la pandémie mondiale liée au virus Covid-19. L'activité des services de l'État s'en est trouvée fortement changée. Les agents de l'État ont tous été mobilisés prioritairement sur la gestion de la crise sanitaire tout au long de l'année 2020.

Cependant, la continuité de l'action de l'État dans le Calvados pendant la crise s'est organisée sur les thématiques liées notamment à la cohésion des territoires, à l'accompagnement des publics, mais également sur les sujets d'ordre social, éducatif et culturel.

Pendant toute cette année, les agents des services de l'État ont mené leurs missions avec courage, dévouement et professionnalisme démontrant leur attachement au service public de leurs concitoyens.

Je vous invite à découvrir au travers de ce support, une sélection d'actions menées par l'ensemble de ces services dans le Calvados au cours de l'année 2020.

Tous nos concitoyens peuvent compter sur l'énergie et la volonté de tous les fonctionnaires de l'État pour poursuivre les actions engagées.

Chiffres clés

Près de **2500** places d'hébergement ouvertes au plus fort de la crise sanitaire pour près de **20 millions d'€**

Le service national universel à la DDSP : **5 jeunes lycéens** en classe de première ont signé un contrat et ont débuté les missions d'intérêt général

L'exonération de la taxe d'habitation sur les résidences principales a bénéficié à **205 669 foyers**, avec un montant moyen de diminution d'impôt de **429 € par ménage** soit **77,6 %** des redevables d'une taxe d'habitation principale dans le Calvados. Les 59 316 foyers supplémentaires, dont le montant moyen de taxe d'habitation s'établit à 834 euros, seront tous concernés en 2021 par une baisse de 30%.

1 789 513 tests réalisés entre le 13 mai 2020 et le 26 janvier 2021 en Normandie

377 victimes de violences intrafamiliales prises en charge par la Maison de la confiance et de protection des familles (MCPF)

D'après la littérature, le Calvados comptait **106 km** de haie par ha en 1970, contre **60 km** en 2015

39 permanences tenues dans les points d'accueil de proximité (France service, Maisons de services au public) durant la campagne des avis d'imposition de septembre à décembre 2020

37 communes lauréats Petites villes de demain

Distribution de **67 530** tickets services en période d'épidémie de Covid-19 au profit des plus démunis

46 nouveaux maires élus en 2020 sur les **160** communes de l'arrondissement de Lisieux

20 218 certificats export en 2020 (20 308 en 2019) :
- exports denrées 18 906
- export animaux et semences 1 312

L'année 2021 :
réalisation des deux baies sud-est du transept de la cathédrale de Bayeux.

Faits marquants



La Normandie, solidaire avec les régions les plus touchées lors de la première vague, a accueilli des patients dans ses services de réanimation.

L'unité canine et les personnels de la DDSP ont doublé les saisies de drogues : 6 kg d'héroïne, 1 kg de cocaïne, 14 kg de résine et 11 kg d'herbe de cannabis. Des trafics ont été démantelés et 100 000 € saisis.



Depuis le mois de mai, les habitants du Calvados ont la possibilité de payer impôts, amendes et produits locaux en espèces inférieures à 300 € ou par carte bancaire auprès de 105 buralistes répartis sur 47 communes du département.
www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximité

Le 9 juillet, Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires, et Nadia Hai, ministre déléguée chargée de la ville, sont venues à Hérouville-Saint-Clair découvrir les « Escales estivales » mises en place par la commune et ses partenaires dans le cadre de « quartiers d'été ».

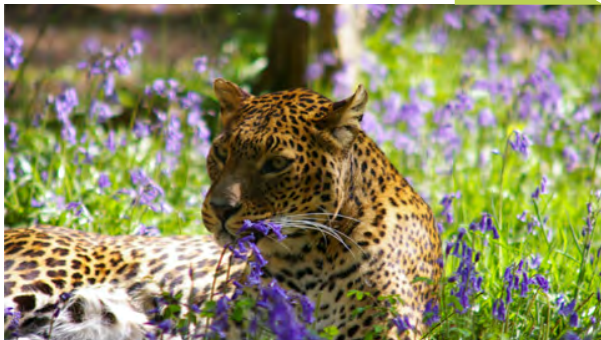


Visite dans le Calvados le 22 octobre de la ministre chargée du logement, Emmanuelle Wargon.



Après un intérim de 2 mois et demi réalisé par Amandine Durand, sous-préfète de Bayeux, Guillaume Lericolais a pris ses fonctions de sous-préfet de l'arrondissement de Lisieux le 16 novembre 2020.

Le 5 octobre 2020, l'avenant à la convention Action Cœur de Ville a été signé entre l'État, la commune de Vire et les autres partenaires du programme. Cette signature acte le passage à la phase de déploiement des actions définies après une première phase de diagnostic.



La situation sanitaire liée à l'épidémie de la Covid-19 ainsi que la période de confinement du début de l'année 2020 ont mis en difficulté les zoos et les cirques, à ce titre des aides financières exceptionnelles leur ont été accordées, pour un montant total de 313 740 €.

« Carte blanche culturelle » : 200 000 €, 55 projets, 40 lieux culturels concernés dont l'Ensemble Correspondances qui a mené un parcours musical de 250 km dans la Manche, le Calvados et l'Orne pour des représentations à l'église Saint Nicolas de Caen, l'abbaye de Longues sur mer...



Sommaire

L'action de l'État dans le Calvados pendant la crise sanitaire COVID-19 - Premier confinement / Post-crise / Second confinement

La gestion de la crise COVID 19 : l'État est le garant de la démocratie et de la sécurité et assure la protection des populations

P. 10

- L'action de la préfecture dans la gestion de crise
- Les services de l'État aux côtés de l'ensemble des acteurs pour faire face à la crise sanitaire
- La diversité des solutions d'hébergement et la mobilisation de l'aide alimentaire proposées pendant la crise sanitaire
- Covid-19 : le service départemental d'incendie et de secours mobilisé
- La gestion des alertes et signalements (listéria, graines de sésame) prioritaires pendant la crise ainsi que l'instruction des agréments sanitaires
- La mobilisation exceptionnelle des personnels de la direction départementale de sécurité publique du Calvados face à la crise sanitaire
- La maison de la confiance et de protection des familles (MCPF)
- #RépondrePrésent

Le Plan France relance : l'État se mobilise pour la refondation économique, sociale et écologique

P. 19

- La DDFIP participe activement au dispositif de soutien économique des entreprises
- Une situation sans précédent au titre de l'activité partielle
- Lancement du plan de relance à l'occasion de l'engagement des entreprises sur les dispositifs PAQTE Calvados - « La France une chance. Les entreprises s'engagent. »
- Des financements importants pour une accélération des projets

La collaboration des services de l'État avec les communes et les EPCI

P. 23

- La continuité pédagogique dans les établissements scolaires pendant la crise sanitaire (confinement, déconfinement progressif)
- Gouvernance des collectivités locales pendant l'état d'urgence sanitaire, un fonctionnement adapté à des circonstances exceptionnelles
- Les quartiers solidaires, d'été et d'automne dans le cadre de la politique de la ville
- L'appui aux collectivités sur la continuité des services publics essentiels
- Campagne de recrutement sur les métiers du grand âge

La continuité de l'action de l'État dans le Calvados pendant la crise sanitaire COVID-19

L'État soutient un aménagement équilibré et durable de ses territoires et accompagne ses publics

P. 30

- Des outils pour que tous les calvadosiens puissent rénover leur logement
- Les aides à la restauration du patrimoine
- La convention ANRU 2 Lisieux : une signature dématérialisée pour un projet concret
- Un exemple d'aménagement du territoire sur l'arrondissement de Vire : la poursuite d'Action coeur de ville et la construction d'une opération de revitalisation de territoire (ORT) multisites
- Mise en accessibilité PMR (personne à mobilité réduite) de la gare de Lisieux
- L'amélioration de la situation des élevages en matière de protection animale et dans les abattoirs notamment pour la prise en charge des animaux

L'État renforce la cohésion sociale et organise l'offre éducative et culturelle

P. 37

- Vacances apprenantes
- Le Bessin, terre de mémoire : un nouveau lieu mémoriel ouvrira ses portes en 2021

Annexe

Les effectifs de l'État, ses dépenses

P. 39

- Les effectifs des services de l'État dans le Calvados en 2020
- Les dotations de l'État aux communes et EPCI en 2020



L'action de l'État dans le Calvados pendant la crise sanitaire COVID-19



Premier confinement
Post crise
Second confinement





Centre de vaccination de Caen - Parc des Expositions.

La gestion de la crise COVID-19 : l'État est le garant de la démocratie et de la sécurité et assure la protection des populations

L'action de la préfecture dans la gestion de crise

Au 24 mai 2021, le bilan de la campagne vaccinale est le suivant :

386 842

injections ont été réalisées dont 113 693 personnes ayant reçu les deux injections soit 16 % de la population

85 % des personnes de plus de 75 ans a reçu au moins une injection (70 % ont reçu les deux)

91 % des personnes de 70 à 74 ans a reçu au moins une injection (51 % ont reçu les deux)

70 % des personnes de 55 à 69 ans a reçu au moins une injection (20 % ont reçu les deux)

Montant des remboursements versés aux collectivités afin de financer l'achat de masques de protection : 1,5 million d'euros en 2020.

Dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire, le Préfet du Calvados a pour mission de coordonner l'action de l'ensemble des services de l'État, de piloter la communication interministérielle, d'informer la population et d'assurer un accompagnement constant des élus.

Ainsi, une cellule de crise (le centre opérationnel départemental) a été activée en Préfecture durant 80 jours du 11 mars au 29 mai 2020. Celle-ci s'est traduite par quatre réunions quotidiennes durant le premier mois d'activation puis deux réunions par jour. Tous les services de l'État concernés par la crise participaient à cette cellule de crise. Les collectivités locales étaient aussi représentées au travers du Conseil départemental, de l'Union Amicale des Maires du Calvados et de la Ville de Caen.

Par ailleurs, une cellule d'information du public a été activée en Préfecture du 12 mars au 3 juin 2020. Les personnels chargés de répondre aux 18 200 appels téléphoniques étaient issus des rangs de la Préfecture mais aussi des trois directions départementales interministérielles, de la direction départementale des finances publiques et de la Ville de Caen.

Dès le début de la crise, la Préfecture du Calvados a coordonné l'identification des stocks d'équipements de protection individuelle notamment des masques, leur contrôle et leur distribution aux établissements de santé et autres services sanitaires. Ce sont ainsi plus d'un million de masques qui ont été collectés puis redistribués.

Aujourd'hui encore, les services de l'État assurent aussi la coordination des actions de dépistage du virus. Depuis le début de la crise, ce sont plusieurs centaines de milliers de tests PCR, antigéniques et désormais salivaires qui ont été réalisés. Ces actions de dépistage prennent plusieurs formes : centres permanents publics et privés, centres éphémères, dépistages en entreprise, à l'école,...

Enfin, les échanges demeurent permanents entre les services de l'État et les élus au travers notamment de réunions hebdomadaires

en audio-conférence. De nombreuses actions sont conduites en étroite coopération entre l'État et les collectivités locales (dépistage, prévention, vaccination,...). Les services de l'État sont pleinement mobilisés pour accompagner les élus notamment lors d'évolutions réglementaires importantes (confinement, déconfinement,...).

Focus sur la vaccination dans le Calvados :

Depuis le début janvier 2021, la Préfecture du Calvados et l'ARS pilotent conjointement la politique vaccinale dans le département. La stratégie vaccinale s'appuie de manière sur trois piliers : les professionnels de santé libéraux (médecins, pharmaciens et infirmiers), les établissements hospitaliers et la sécurité civile (SDIS et associations agréées de sécurité civile).

Dans le cadre d'une démarche territorialisée, 17 centres permanents de vaccination équitablement répartis sur le département ont été ouverts progressivement. Pour renforcer encore davantage ce maillage territorial, des opérations mobiles de vaccination ont été mises en place dans plus de 65 communes grâce à la mobilisation des maires, des professionnels de santé libéraux, ainsi que des équipes du SDIS 14, des associations agréées de sécurité civile et de la fondation hospitalière de la Miséricorde. Ces opérations mobiles ont permis, à elles seules, de vacciner plus de 40 000 habitants.

Pour accompagner et encourager l'acquisition de masques « grand public », à usage unique ou réutilisables, le Gouvernement a décidé de contribuer financièrement aux achats effectués par les collectivités locales entre le 13 avril et le 1^{er} juin 2020. Dans le Calvados, 263 demandes de contribution financière sont parvenues aux services préfectoraux pour un total de 2 148 963 masques achetés (863 178 masques à usage unique, 1 230 813 masques réutilisables et 54 972 masques confectionnés). La contribution financière de l'État aux collectivités du Calvados s'élève dans ce cadre à 1,5 million d'euros en 2020.



L'ARS et ses partenaires mobilisés dans le cadre des opérations de dépistage

La gestion de la crise COVID-19 : l'État est le garant de la démocratie et de la sécurité et assure la protection des populations

Les services de l'État aux côtés de l'ensemble des acteurs pour faire face à la crise sanitaire

432 861

tests réalisés dans le Calvados entre le 13 mai 2020 et le 26 janvier 2021

dont **20 298**
personnes testées positives

Pour en savoir +

Liens internet :

<https://www.normandie.ars.sante.fr/>



Dès l'annonce des premiers cas sur le territoire national, l'ensemble des services de l'État (préfecture, ARS, directions déconcentrées), les collectivités locales et l'ensemble des partenaires en santé, se sont mobilisés pour protéger la population et organiser le système de santé à l'échelle de la région. Au sein de l'ARS une cellule de crise dédiée à la gestion de la COVID-19 a été activée dès le mois de mars 2020. Constituée d'agents en provenance des différentes directions métiers de l'Agence, elle a :

- ▶ réalisé le suivi des indicateurs épidémiologiques pour adapter territoire par territoire les mesures de gestion dans la lutte contre l'épidémie (bulletins de suivi quotidiens, réalisation des avis sanitaires, gestion des clusters, etc.),
- ▶ organisé la prise en charge des malades et la continuité des soins sur le territoire (déploiement accéléré de la télémédecine, déclenchement des plans blancs, suivi des tensions hospitalières et coordination des déprogrammations, transferts de patients, etc.),
- ▶ accompagné les établissements sociaux et médico-sociaux dans la prise en charge des personnes âgées et handicapées, pour certains fortement impactés par la crise sanitaire (mise en place de task force dédiées au conseil et au soutien d'établissement en difficulté, organisation du renfort en personnel, mise en place de campagne de dépistage, etc.),
- ▶ coordonné et soutenu le dispositif de renfort en personnel (mise en place d'une plateforme de recrutement régional, mobilisation de la réserve sanitaire, campagne d'appel à volontaire au sein des établissements de la région, etc.),

- ▶ piloté la répartition des équipements de protection individuelle (EPI) afin de garantir une mise à disposition équitable sur l'ensemble des territoires,
- ▶ mis en place de toute la chaîne « tester – alerter – protéger », afin de casser le plus précocement possible les chaînes de transmission du virus (maillage de l'offre de dépistage par territoire, mise à disposition des kits de dépistage, tracing et mesures d'appui à l'isolement),
- ▶ accompagné le déploiement de la campagne de vaccination dans le Calvados (coordination des acteurs mobilisés dans la vaccination, création des centres de vaccination, allocation et suivi des doses de vaccin, suivi des prises de RDV, etc.),
- ▶ assuré l'information de la population (conférences de presse, bulletins de situation régionaux, dossiers d'information en ligne, mobilisation des représentants des usagers et des acteurs de la démocratie en santé),
- ▶ mené des campagnes de sensibilisation sur le respect des gestes barrières (réseau d'ambassadeurs COVID, kits de communication, campagne d'affichage, etc.).

La gestion de la crise COVID-19 : l'État est le garant de la démocratie et de la sécurité et assure la protection des populations



Visite du secrétaire général de la préfecture aux restos du cœur à Mondeville le 16 décembre 2020

2500 places d'hébergement pérennes, dont :

1 270

places en structures d'hébergement généraliste

1 185

places pour les demandeurs d'asile

69

places en centre provisoire d'hébergement

Pour en savoir +

Liens internet :

<https://www.gouvernement.fr/hebergement-logement>

<https://www.gouvernement.fr/logement-d-abord>

La diversité des solutions d'hébergement et la mobilisation de l'aide alimentaire proposées pendant la crise sanitaire

L'année 2020 s'est caractérisée par une forte tension sur les besoins de mises à l'abri et de produits de première nécessité. C'est pourquoi, l'État a mis en place un plan d'actions exceptionnel pour faire face à cette crise inédite. Des places d'hébergement supplémentaires ont été ouvertes dans le respect des mesures sanitaires, une attention particulière a été conduite pour aller vers les publics vulnérables et les accompagner dans le logement ou l'hébergement, ainsi que leur distribuer les produits de première nécessité.

À la différence des autres années où il durait de novembre à mars, le plan Hiver a ainsi été prolongé en 2020 jusqu'au 10 juillet et a repris plus tôt dès la fin du mois d'octobre pour tenir compte des règles du confinement.

Dans le Calvados, au-delà des 2500 places pérennes offertes dans les structures d'hébergement d'urgence qui assurent toutes un accueil 24H/24, près de 200 places supplémentaires ont été ouvertes au plus fort de la crise sanitaire et 80 places supplémentaires pour le présent Plan Hiver 2020-2021 sur Caen mais aussi sur Bayeux et Lisieux, auquel s'ajoutent des places en hôtel pour les situations de vulnérabilité.

Pour aider les ménages à se reloger, l'État avec les associations, les bailleurs sociaux et les collectivités, a renforcé dès l'été la fluidité des parcours résidentiels, grâce aux dispositifs d'accompagnement vers le logement ou d'intermédiation locale.

Les maraudes (SAMU social et Croix Rouge) ont été renforcés financièrement, afin d'aller vers les publics sans abri, en journée et en soirée. Les accueils de jour pour les personnes isolées et les familles ont aussi élargi leurs horaires.

En outre, un renfort conséquent et sans précédent a été réalisé avec la constitution de stock de denrées et de kits d'hygiène (y compris pour le COVID). L'enveloppe a été multipliée par 5 cette année et a été intégralement distribuée aux associations caritatives locales (Secours populaire, secours catholique, Restos du cœur notamment), à la banque alimentaire et à certaines structures d'hébergement.

20M€ pour financer l'ensemble du dispositif d'hébergement, avec un abondement de 1,5 millions d'euros pour les surcoûts liés au COVID et la prolongation de la trêve hivernale.

Une augmentation de + 100 places d'hôtels (mise à l'abri de personnes victimes de violences intraconjugales, malades non graves, personnes précarisées).

60 places supplémentaires pour les personnes migrantes entre avril et juin.

98 points de distribution d'aide alimentaire, tenus par 43 associations sur le département.



Covid-19 : le service départemental d'incendie et de secours mobilisé

Dans le cadre de la crise sanitaire que traverse notre pays depuis le début de l'année 2020, le Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) du Calvados s'est impliqué dans plusieurs domaines.

En premier lieu, dans la gestion et la validation des équipements de protection individuels (masques chirurgicaux, masques filtrants type ffp2, combinaison, etc). La pharmacie à usage intérieur du SDIS 14 a été mobilisée dès le début de l'épidémie pour assurer la requalification des masques ffp2 et la distribution de ces derniers aux services publics et privés qui en avaient l'usage. Le plus important étant de ne pas se retrouver en rupture.

En parallèle, les agents de la pharmacie, renforcés, par des personnels d'autres groupements du SDIS ont réalisé des kits de protection pour les personnels opérationnels (prise en charge, véhicule de secours et d'assistance aux victimes, suspicion COVID).

Les services du SDIS 14 ont assuré une adaptation permanente à la crise sanitaire en faisant évoluer les protocoles sanitaires tout au long des mois qui se sont écoulés.

Des ordres d'opération spécifiques ont été rédigés et appliqués dans les différentes unités opérationnelles du département. Ces instructions concernaient aussi bien la prise en charge que les personnels des unités opérationnelles grâce à la mise en place de protocoles adaptés.

L'objectif affiché était de protéger la capacité opérationnelle du SDIS en préservant la santé de ses agents.

Dans cette optique de protection de nos personnels, le Service de santé et de secours médical (SSSM) a fait habiliter ses personnels médicaux et paramédicaux aux prélèvements naso-pharyngés auprès du laboratoire de Virologie du CHU. Ces prélèvements RT-PCR nous ont permis de pouvoir dépister nos agents à chaque nouveau cas / cas contact et ainsi augmenter notre réactivité.

Aujourd'hui, dans cette dynamique de protection de ses agents, le SSSM vaccine les sapeurs-pompiers en suivant les recommandations de la Haute autorité de santé.

Au cours des premiers mois de cette crise et en particulier pendant le premier confinement, l'activité opérationnelle du SDIS a chuté, conséquence d'une mobilité moins importante des personnes. Il a cependant maintenu une vigilance particulière sur les risques domestiques.

Enfin, le SDIS du Calvados a participé de manière active au centre opérationnel départemental sous l'égide du préfet et a assuré en partenariat avec les services de la préfecture, une campagne de communication spécifique visant à faire respecter les gestes barrières et le confinement en apposant sur les véhicules de secours et d'assistance aux victimes des messages de prévention.

Pour en savoir +

Liens internet :

<https://www.sdis14.fr/accueil.html>





La gestion des alertes et signalements (listéria, graines de sésame) prioritaires pendant la crise ainsi que l'instruction des agréments sanitaires

Prioritaire, la gestion des alertes et signalements a grandement impacté l'activité de la DDDP : plus de 110 alertes au total (tous secteurs), dans un contexte sanitaire dégradé.

Les alertes en alimentaire : au total, 101 alertes à gérer (96 en 2019) réparties comme suit :

- ▶ 80 alertes DGAL (84 en 2019)
- ▶ 21 alertes DGCCRF (12 en 2019) dont l'alerte sésame, expliquée ci-dessous.

La DDPP a géré en plus, 15 TIAC (toxi-infections alimentaires collectives) en 2020 (9 en 2019).

Parmi ces alertes sont comptabilisées 63 opérations de retrait/rappel de produits mis sur le marché et 34 notifications de produits dangereux non mis sur le marché.

- ▶ le retrait/rappel est géré par le professionnel et la DDPP vérifie auprès de l'entreprise pourquoi la non-conformité est apparue, les mesures correctives mises en œuvre pour éviter le renouvellement, les mesures de vérification des autres lots susceptibles de présenter le même danger, les mesures de vérification de l'efficacité des mesures correctives mises en œuvre pour s'assurer d'un retour à la normale.

Exemple d'alertes :

- ▶ Les alertes Listéria : *Listeria monocytogenes* est responsable d'une maladie touchant l'Homme et les animaux (zoonose) appelée la listériose : risque microbiologique présent dans

certaines établissements agro-alimentaires qui doivent mettre en œuvre un plan de maîtrise sanitaire approprié pour satisfaire aux normes d'hygiène. En cas de contamination avérée, des mesures de retrait/rappel de produits pour protéger le consommateur ainsi que des mesures préventives ou correctives pour le producteur ou le distributeur sont prises.

- ▶ L'alerte sésame : Le réseau d'alerte européen a signalé à la France la présence de résidus d'un produit chimique, l'oxyde d'éthylène, à une teneur supérieure à la limite maximum réglementaire dans certains lots de graines de sésame importées d'Inde. Substance classée CMR (cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction), il convient de limiter au maximum l'exposition des consommateurs à celle-ci.

Rapidement toutes les DD(CS)PP sont mobilisées pour le retrait/rappel des lots de graines de sésame présentant des résultats d'analyses non conformes. Conformément à la réglementation européenne, ces retraits/rappels portent sur la matière première, mais également sur l'ensemble des produits transformés contenant cette matière première, et ce quel que soit le niveau d'incorporation.

le renforcement des contrôles à l'importation. L'alerte sésame a mobilisé pendant plusieurs semaines plusieurs agents.

+ 13,12 %

Hausse du nombre de procès-verbal administratif et procès-verbal pénal (soit 138)

+ de 110

alertes alimentaires et non-alimentaires

Pour en savoir +

Liens internet :

<https://agriculture.gouv.fr/mots-cles/dgal>
<https://agriculture.gouv.fr/la-listeria-cest-quoi>
<https://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr/>
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf>

Les résultats de la DDPP :

La DDPP a traité 95 signalements, reçus entre le 25/09 et le 31/12/20, en provenance de l'unité d'alerte CCRF ou des autres DD(CS)PP, avec 1 à 5 opérateurs à contrôler soit environ 190 professionnels qui ont été contactés.

Pour chaque signalement, les enquêteurs doivent s'assurer auprès de chaque opérateur qu'il dispose bien des informations du fournisseur pour effectuer les retraits/rappel et qu'il a été informé des mesures mises en place ; ils vérifient également la traçabilité amont et aval, si un opérateur est identifié dans le Calvados, afin d'obtenir la liste tous les clients, de tous les fournisseurs en amont et de toutes les références commercialisées non-conformes.

Les établissements concernés : des minoteries, des industries agro-alimentaires, des magasins de détail, les GMS, etc.

Enfin, depuis le 1^{er} janvier 2021, la DDPP a reçu 35 nouveaux signalements dans le cadre de l'alerte sésame qui continue.

Les alertes relatives aux produits industriels : 12 alertes (gel hydroalcoolique, cigarettes électroniques, anneaux dentition « souris », peluche porte-clé, cosmétiques, produits désinfectant, colle glue pour cils...) ont été traitées par la DDPP.

Les demandes d'agrément sanitaires prioritaires en 2020, pendant le confinement : 44 demandes ont généré 46 visites d'établissements. Les agréments sanitaires concernent notamment les navires expéditeurs de coquillages, un mareyeur, un atelier de purification/expédition d'huîtres, des industries agro-alimentaires, un abattoir de volailles, des cuisines scolaires, des restaurants universitaires, un EHPAD, etc.

Est soumis à l'obligation d'agrément sanitaire tout établissement qui prépare, transforme, manipule ou entrepose des produits d'origine animale ou des denrées en contenant et qui commercialise ces produits auprès d'autres établissements, y compris les navires congélateurs, les navires-usines et les navires cuiseurs de crustacés et de mollusques. Les produits provenant d'un établissement agréé portent une marque d'identification ovale permettant d'identifier cet établissement.



Une patrouille mixte UIPS / BAC en contrôle quai vendeur

6 885

heures de patrouilles pédestres
pour la sécurité du quotidien
(3 091 h en 2019)

-22 %

Nouvelle baisse des cambriolages
enregistrés (-27 % en 2019)

Sécurité routière en zone police nationale

211

accidents (204 en 2019)
5 morts (chiffre stable)
et -5 % de blessés

Pour en savoir +

Liens internet :

Tweeter DDSP 14 : @PoliceNat14

Facebook : PoliceNat14

www.moncommissariat.fr



La gestion de la crise COVID-19 : l'État est le garant de la démocratie et de la sécurité et assure la protection des populations

La mobilisation exceptionnelle des personnels de la direction départementale de sécurité publique du Calvados face à la crise sanitaire

En 2018 et 2019, le mouvement de contestation des « gilets jaunes » a fortement impacté les policiers de sécurité publique avec l'émergence de nouvelles formes de manifestations particulièrement violentes, hostiles à tout ce que représentaient l'État et le modèle économique actuel.

Après cette crise sans précédent, la sécurité publique a de nouveau dû s'adapter en 2020 pour faire face à la pandémie de coronavirus en faisant évoluer ses modes de fonctionnement et ses missions.

Le défi était de maintenir l'efficacité des services de Police au service de nos concitoyens tout en préservant et protégeant la santé des personnels.

Les cycles de travail ont été totalement réorganisés afin d'éviter des interactions entre les personnels et ainsi limiter les risques de contamination.

Les effectifs de Police ont vu évoluer les missions classiques de lutte contre la délinquance vers des missions de contrôle du respect des règles sanitaires (port du masque, distanciation physique, jauge...) et du confinement, de vérification des attestations de déplacement.

Ces contrôles mobilisant toutes les unités, tant de voie publique que d'investigation, ont visé à la fois les particuliers et les professionnels (commerces de petites, moyennes et grandes surfaces, marchés, bars et restaurants...).

Les contrevenants ont été verbalisés.

Des mises en demeure ont été notifiées aux établissements ne respectant pas les règles afin que ceux-ci se mettent en conformité.

Des fermetures administratives ont été ordonnées par l'autorité préfectorale sur Caen, Lisieux et les communes de la Côte Fleurie.

Outre cette activité particulière, la sécurité publique est restée mobilisée dans ses missions régaliennes de protection des personnes et des biens à travers la sécurité du quotidien et le traitement de la délinquance avec notamment la mise en œuvre de plans particuliers comme la lutte contre les violences faites aux femmes, les infractions liées aux stupéfiants et à l'économie souterraine ou les vols par effraction.

La gestion de la crise COVID-19 : l'État est le garant de la démocratie et de la sécurité et assure la protection des populations



Maison de Confiance et de Protection des Familles (MCPF)

La maison de la confiance et de protection des familles (MCPF)

Protéger les personnes vulnérables. Cette mission prioritaire de la gendarmerie nationale a trouvé son sens lors de la crise sanitaire liée au COVID-19 avec entre autre une très nette augmentation des faits de violences intrafamiliales ou conjugales.

Fort de ce constat, une « Maison de confiance et de protection des familles » a été mise en place au sein de groupement de gendarmerie départementale du Calvados en septembre 2020 à la fois avec cinq personnels dédiés, elle répond à une triple ambition en matière de prévention et de protection des personnes vulnérables, constituant :

- ▶ un point d'entrée unique pour tous les partenaires du groupement ;
- ▶ une unité départementale d'appui, qui s'engage d'initiative ou sur ordre, au plus près des unités territoriales ;
- ▶ un outil de coordination des actions de prévention conduites par les unités du département.

A vocation opérationnelle, la MCPF coordonne le suivi effectif des victimes par la réalisation de fiches destinées aux partenaires institutionnels mais aussi et surtout par un contact téléphonique à intervalle régulier. Cette action est particulièrement appréciée par les victimes et permet aux enquêteurs de réaliser un point de situation précis et personnalisé de situation en proposant le cas échéant la mise en relation avec d'autres partenaires. Cette approche globale permet également la détection de signaux faibles et favorise la révélation de faits.

377

fiches réalisées et orientées vers des associations d'aide aux victimes

147

victimes contactées

23

auditions « mineurs victimes » (dites auditions Mélanie)

Pour en savoir +

Liens internet :

<https://annuaire.action-sociale.org/?p=maison-de-l-enfance-et-de-la-famille-140000332&details=caracteristiques>

<https://www.facebook.com/GendarmerieDuCalvados/>



Distribution de kits de protection COVID-19

#RépondrePrésent

Dès le premier confinement la gendarmerie du Calvados a été très fortement mobilisée sur de nombreux fronts opérationnels, dont le respect des gestes barrières et de la distanciation sociale, le contrôle des attestations dans le cadre du respect du confinement ou la réponse aux interrogations du public, mais pas seulement.

En effet, dès le mois d'avril, la gendarmerie s'est engagée dans l'opération #RépondrePrésent, destinée à élargir son spectre d'action pour agir partout où il fallait apporter du réconfort, renouer du lien, ou parer aux nouvelles menaces liées à la pandémie et à l'isolement.

Durant les deux confinements successifs, la gendarmerie s'est ainsi portée au soutien des personnes fragiles :

- ▶ 361 Victimes de violences intrafamiliales (VIF) orientées pour une prise en charge sociale ;
- ▶ 830 séniors sensibilisés et 74 inscriptions à l'opération « tranquillité seniors ».

Du grand public et des acteurs du territoire :

- ▶ 91 016 mission de prévention de proximité ;
- ▶ prise en charge et accompagnement de 46 personnels soignants victimes de violences physiques ou de menaces.

Des acteurs économiques :

- ▶ 195 inscriptions à l'opération tranquillité entreprise commerces (OTEC),
- ▶ 156 commerçants sensibilisés aux dangers d'internet,
- ▶ 98 commerçants, artisans et entrepreneurs sensibilisés à la prévention technique de la malveillance,
- ▶ 12 entreprises sensibilisées dans le domaine de la sécurité économique.

Des institutionnels et les particuliers dans le cyberspace :

- ▶ 49 entreprises industrielles sensibilisées au cybermenaces.

Des élus et des administrations :

- ▶ 66 élus et administrations sensibilisés à la prévention technique de la malveillance,
 - ▶ 9 191 maires et élus municipaux contactés.
- L'appui de la gendarmerie s'est principalement manifesté à l'échelon communal, notamment à Evrecy, Villers/Mer, Creully ou Pont l'évêque (mise en place des bureaux de vote pour les élections municipales, protection des lieux de stockages des masques et aide à la distributions de masques, assistance aux personnes âgées, etc.)

Pour en savoir +

Liens internet :

<https://www.facebook.com/GendarmerieDuCalvados/>



La DDFiP participe activement au dispositif de soutien économique des entreprises

124 M€
versés au 1^{er} février 2021
à 17 680 entreprises bénéficiaires
correspondant à 55 755 aides

711 M€
versés au titre des prêts garantis
par l'État

280 M€
remboursés aux entreprises du
Calvados en matière de crédits de TVA

20 M€
de reports d'échéances

Pour en savoir +

Liens internet :
<https://www.impots.gouv.fr/portail/professionnel>

Malgré les difficultés rencontrées au cours de cette année singulière, la Direction départementale des Finances publiques (DDFiP) du Calvados a tout mis en œuvre pour assurer les missions essentielles à la continuité de la vie économique: assurer la perception des recettes au profit de l'État, des collectivités locales et des établissements publics de santé, garantir sans rupture de chaîne ou de niveau la dépense publique (notamment celle des établissements hospitaliers, ou bien encore le paiement de l'ensemble des agents publics en activité et à la retraite), rester accessible aux usagers particuliers et professionnels selon des modalités adaptées à la situation sanitaire.

Parallèlement, la DDFiP s'est activement mobilisée pour soutenir les entreprises éprouvées par la limitation ou l'interdiction de leur activité. Ainsi, dès les premiers jours de confinement, elle a constitué un guichet unique destiné à renseigner les entreprises sur les mesures de soutien mises en place par le Gouvernement, soit par téléphone, soit par courriel. Les entreprises ont ainsi trouvé des réponses aux questions générales concernant le fonds de solidarité, les possibilités de délais de paiement et reports d'échéances, le report des loyers, factures d'eau, électricité et gaz, les prêts garantis par l'État, ainsi que le dispositif d'activité partielle. Elles ont également pu obtenir une réponse personnalisée tenant compte de leur situation ou être orientées vers les services de l'État compétents pour les questions les plus complexes.

Dans le prolongement de ce guichet, aux côtés des autres administrations financières et du préfet, la DDFiP a apporté une attention particulière aux dossiers déposés par les entreprises les plus en difficulté auprès de :

- ▶ du comité départemental d'examen des problèmes de financement des entreprises (CODEFI) : à l'issue des 6 réunions tenues en 2020, une dizaine d'avis favorables ont été rendus

débouchant sur l'octroi d'avances remboursables, de taux à prêt bonifié ou de prêts participatifs ;

- ▶ la commission départementale des chefs des services financiers (CCSF). Pour les entreprises présentant des dettes fiscales et sociales, les 6 réunions tenues en 2020 ont conduit à l'adoption de plans de règlement avec des différés de remboursements de plusieurs mois et à un ré-étalement pour de nombreux plans en cours.

En complément des mesures de soutien, une baisse des impôts de production a été votée dans le cadre de la loi de finances pour 2021 au titre du plan de relance qui bénéficiera à 7 582 entreprises du Calvados en 2021, pour un gain total de près de 83 M€.

Parallèlement, les pouvoirs publics ont instauré au profit des communes et intercommunalités à fiscalité propre, une dotation destinée à compenser leurs pertes de recettes fiscales et domaniales liées aux conséquences économiques de l'épidémie de Covid-19. Ainsi, en décembre 2020, 32 communes du Calvados ont perçu un montant total de 1 350 161 € à titre d'avance, le versement du solde de la dotation étant prévu au plus tard en mai 2021.

Le département du Calvados a également perçu en 2020 un premier versement au titre de l'avance remboursable sur les droits de mutation à titre onéreux de 8 millions €.



Conférence de presse à la préfecture du Calvados

200

millions d'€ d'aides activité partielle versés aux entreprises du Calvados à fin décembre 2020

13 500

entreprises concernées

200 000

salariés concernés

Pour en savoir +

Liens internet :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/dispositif-de-chomage-partiel>



Le Plan France relance : l'État se mobilise pour la refondation économique, sociale et écologique

Une situation sans précédent au titre de l'activité partielle

Mars 2020, une situation sans précédent, un arrêt brutal d'une grande partie de l'activité économique.
En parallèle, un confinement quasi total des agents de la DIRECCTE.

Une sollicitation sans précédent du service en charge de l'activité partielle :

- ▶ 187 décisions en 2019 contre 20 421 en 2020
- ▶ 12 dossiers validés en février 2020 contre 11 220 en avril 2020

S'ensuit une réorganisation rapide et efficace grâce à l'appui spontané des agents d'autres services soit au total 14 personnes contre 2 habituellement en 3 pools : gestion des messageries institutionnelles (3 000 messages traités de mars à juin), traitement des dossiers en contrôle a posteriori et a priori ; et plan de lutte contre la fraude à l'activité partielle.

Pour limiter les conséquences de la baisse d'activité, le gouvernement redimensionne et simplifie le dispositif avec un objectif : éviter les licenciements économiques massifs.

S'en suit une explosion des demandes.

Malgré l'automatisation des validations, de nombreux bugs persistent en avril et mai, sources d'inquiétude pour les employeurs et les salariés.

Tous les agents se mobilisent pour apporter des réponses personnalisées, rassurer et accompagner les entreprises en demande.

Un élan de solidarité jamais vu se crée :

les agents de la DIRECCTE valident les demandes, signent les actes, répondent aux entreprises, traitent les mails avec patience et conscience professionnelle.

Parallèlement des conférences économiques animées par les services de la préfecture permettent toutes les semaines d'informer les relais que sont les chambres consulaires et les fédérations professionnelles.

Le retour des acteurs économiques ; branches chambres consulaires, entreprises petites et grandes, a démontré qu'en ces temps difficiles et inédits la DIRECCTE a pleinement relevé le défi d'être et de demeurer au service des salariés et des entreprises même durant des périodes hors du commun

Lancement du plan de relance à l'occasion de l'engagement des entreprises sur les dispositifs PAQTE Calvados - « La France une chance. Les entreprises s'engagent. »



Bilan 2020 du PAQTE :

+ de 150

personnes ou structures
bénéficiaires

20

entreprises mobilisées

Pour en savoir +

Liens internet :

www.paqte.fr



Le 8 octobre 2020 le plan de relance #1jeune1solution dans le Calvados a été lancé en présence d'une vingtaine d'entreprises qui se sont engagées au côté du préfet du Calvados pour mener des actions inclusives en direction des publics en difficulté et en particulier des jeunes sur le Calvados.

L'engagement des entreprises signataires s'inscrivait dans le cadre de deux démarches de l'Etat concomitantes et complémentaires qui se déploient sur le département du Calvados : le « Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises » (PAQTE) porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires et la démarche « La France une chance.

Outre l'engagement des entreprises, la manifestation a permis de présenter aux entreprises les principales mesures du plan de relance #1jeune1solution et de faire un focus sur des actions qui ont été menées sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville du Calvados dans le cadre du PAQTE.

Ainsi, en 2020, les entreprises se sont engagées sur plusieurs volets du PAQTE :

Action solidarité (période du confinement) :

- ▶ Don d'une trentaine d'ordinateurs par l'entreprise BNP Paribas à la Ville d'Hérouville Saint clair.

Actions éducation :

- ▶ **Wi-filles** (programme de sensibilisation aux métiers du numérique) 12 collégiennes de deux collèges d'Hérouville Saint-clair ont pu bénéficier du programme (participation de plusieurs marraines/parrains issus d'entreprises comme Caisse d'Épargne Normandie, EDF, SAP).
- ▶ **TEKNIK** (action relative à la découverte des métiers) : le programme a été mis en œuvre sur Lisieux auprès du collège Pierre Simon de Laplace (75 collégiens ont pu bénéficier d'ateliers animés par des professionnels locaux issus des entreprises Transfluides et Sade).

Actions emploi :

- ▶ **Via l'emploi sénior** sur Hérouville Saint clair (12 personnes bénéficiaires) – participation du Crédit agricole, de BNP Paribas et de Randstad.
- ▶ Animation d'un webinar en direction des associations intervenant dans les QPV du Calvados (15 personnes présentes)
- ▶ Sur le territoire de Honfleur, un partenariat s'est créé entre le collège Alphonse Allais et le service public de l'emploi (établissement d'une liste d'entreprises susceptibles d'accueillir des collégiens, préparation d'intervention de Pôle emploi au sein du collège,...).



Dans le cadre de la protection de la biodiversité, 39 petits busards (cendré ou des roseaux) mis en défends

26

projets pré-identifiés dans le Calvados et communiqués à la ministre de la mer dont les plus avancés totalisent environ 70 M€

Pour en savoir +

Liens internet :

Un nouveau site internet pour identifier rapidement les points de vente des productions locales :

<https://www.fraiselocal.fr/>

Le Plan France relance : l'État se mobilise pour la refondation économique, sociale et écologique

Des financements importants pour une accélération des projets

L'État a soutenu l'activité économique et les entreprises au cours de l'année 2020 dans le cadre de l'épidémie de COVID - 19 . Pour accompagner une relance massive de l'économie, 100 milliards d'euros ont été réservés, qui doivent servir pour 1/3 d'entre eux à une transition écologique.

Chaque territoire est aujourd'hui confronté à 4 transitions : démographique, économique, numérique et écologique. Le Calvados présente de nombreux atouts écologiques, qui doivent être préservés et développés : un important linéaire de littoral hébergeant des richesses naturelles remarquables, des zones humides de marais, des fleuves nombreux et préservés, une activité agricole dense, des paysages typiques.

Le changement climatique, l'érosion littorale, le développement de l'urbanisation et l'imperméabilisation des sols amènent à lancer une nouvelle dynamique qui permettra d'améliorer la résilience du territoire, conciliant le développement d'une économie innovante et la protection des espaces naturels. Les plans de préventions des risques, au service de la protection des biens et des personnes, ont été présentés durant l'année 2020 lors d'enquêtes publiques qui permettront une connaissance des territoires pour l'installation de projets résilients.

Le plan France Relance, basé sur un très large panel de mesures et largement déconcentré, doit permettre de financer un grand nombre de projets facilitant cette transition écologique, notamment :

▶ en isolant plus rapidement les logements, tout en respectant les spécificités architecturales typiques de notre habitat ou en décarbonant la production d'énergie via l'outil MapprimeRénov ;

- ▶ en développant les circuits courts et la consommation locale ;
- ▶ en valorisant sur place davantage de produits agricoles et de la mer ;
- ▶ en replantant des haies favorables au développement de la biodiversité, à la lutte contre le ruissellement et à la qualité de l'eau, tout en créant des débouchés pour les sous-produits d'entretien ;
- ▶ en finançant des programmes de préservation de la biodiversité ;
- ▶ en facilitant les mobilités douces sans carbone, par la construction de pistes cyclables ;
- ▶ le développement d'un centre de tri des déchets à Colombelles pour recycler davantage de matière première d'emballage et favoriser ainsi l'économie circulaire ;
- ▶ une amélioration de la production et une sécurisation de l'approvisionnement d'eau potable et de l'usage de l'eau d'irrigation.

Ce volet financier du plan de relance est sur le terrain très lié à l'action de conseil de l'État et ses décisions régaliennes vis-à-vis des collectivités, notamment au profit de centralités dynamiques et lors de l'élaboration des documents d'urbanisme : prendre en compte le retrait du trait de côte, innover dans les formes urbaines denses et agréables pour limiter le besoin de consommation d'espace, créer des poumons verts et riches en biodiversité et des zones d'infiltration dans les villes pour lutter contre les inondations et soutenir la recharge des nappes phréatiques.



La continuité pédagogique dans les établissements scolaires pendant la crise sanitaire (confinement, déconfinement progressif)

Suite à l'arrêté du 14 mars 2020, l'accueil des élèves dans les établissements scolaires a été suspendu.

La continuité pédagogique dans les écoles du département pendant la crise sanitaire se décline en 5 étapes :

1^{ère} étape : (gestion de l'urgence) Du 15 mars au 11 mai la continuité pédagogique et un maintien des apprentissages ont été mis en place au profit de tous les élèves de la petite section à la terminale via un enseignement en distanciel exclusivement. Parallèlement, l'accueil des enfants des personnels prioritaires au sein des établissements encadrés par des enseignants volontaires a été mis en œuvre. Durant les vacances de printemps, 2 dispositifs ont été mis en place (devoirs de vacances pour tous les élèves ; cours particuliers à distance pour les élèves les plus fragiles). Dans le premier degré, 1 235 élèves pour 126 écoles ont été accompagnés par 274 enseignants. 790 collégiens et 720 lycéens ont intégré le dispositif de soutien pendant les vacances.

2^e étape : (à partir de cette étape, gestion de la crise) Le déconfinement et le retour en classe du 11 mai au 4 juillet s'est effectué sur la base du volontariat des familles. Une reprise progressive reposant sur un enseignement hybride à l'appui d'une articulation présentiel/distanciel et en partenariat étroit avec les collectivités a été organisée. Ce processus a tenu compte des impératifs sanitaires et sociaux à l'appui d'un protocole sanitaire strict.

3^e étape : (assouplissement des règles sanitaires) mise en œuvre du plan « vacances apprenantes ». Des stages de remise à niveau pendant les 2 premières semaines de juillet et les 2 dernières

d'août ont été organisés. Le dispositif « vacances apprenantes » recouvre 3 modalités :

- ▶ les colonies de vacances apprenantes qui relèvent de la DDCCS ;
- ▶ les stages de remise à niveau, de soutien ;
- ▶ l'école ouverte en lien avec les associations et les collectivités (modèle EP) ; 2 062 écoliers 915 collégiens et 154 lycéens en ont bénéficié.

4^e étape : A la rentrée de septembre 2020, tous les élèves sont accueillis à tous les niveaux et sur l'ensemble du temps scolaire. Les professeurs assurent l'intégralité des cours en présentiel. Le protocole sanitaire du 26 août 2020 doit permettre l'accueil dans des conditions de sécurité strictes et adaptées au contexte. L'organisation des enseignements est exclusivement en présentiel, en tenant compte de la situation sanitaire et du vécu scolaire des élèves depuis le 13 mars soit sur une période de 5 mois et demi.

5^e étape : Le retour progressif à un fonctionnement ordinaire des écoles et des apprentissages pour les élèves couvrira la période de novembre 2020 à juillet 2021 avec des enjeux identifiés : Résorption progressive des retards d'apprentissage pour tous les élèves (organisation de stages de remise à niveau pendant les congés de Toussaint), stabilisation des modes de fonctionnement au plus près du fonctionnement ordinaire, préparation de la rentrée 2021 avec retour d'expérience à tous les niveaux et réajustements des procédures et modes de fonctionnement.

Pour en savoir +

Liens internet :

<https://www.education.gouv.fr/les-vacances-apprenantes-303834>





Gouvernance des collectivités locales pendant l'état d'urgence sanitaire, un fonctionnement adapté à des circonstances exceptionnelles

Pour tenir compte des conditions de sécurité et du confinement généralisé du printemps 2020 liés à l'état d'urgence sanitaire consécutif à la pandémie de covid-19, le Gouvernement a adapté le fonctionnement des collectivités à cette situation exceptionnelle par l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

Les exécutifs locaux se sont vus confier l'intégralité des pouvoirs qui leur avaient été délégués par les assemblées délibérantes, sous réserve de leur bonne information. Par ailleurs, l'obligation de réunion trimestrielle a été suspendue et la tenue des assemblées délibérantes par visioconférence ou audioconférence autorisée. La transmission par messagerie des actes au contrôle de légalité a été accordée.

Surtout, l'ordonnance fixe au tiers, au lieu de la moitié, le quorum de membres nécessaires pour la tenue des réunions, mais aussi pour l'adoption de décisions par les organes délibérants, les commissions permanentes et les bureaux. Ce quorum s'apprécie en fonction des membres présents et représentés, en intégrant ainsi les procurations ; ces membres, enfin, peuvent être porteurs de deux pouvoirs, au lieu d'un seul en période ordinaire.

Jouant pleinement leur rôle de proximité, les services de la préfecture et des sous-préfectures, en lien avec l'Union amicale des maires du Calvados, se sont attachés à faire connaître ces dispositions aux élus et fonctionnaires territoriaux.

Pour en savoir +

Liens internet :
www.calvados.gouv.fr





500 000

euros de crédits exceptionnels
pour les quartiers prioritaires

100

actions de proximité
au profit des 30 000
habitants des quartiers

Pour en savoir +

Liens internet :

www.cohesion-territoires.gouv.fr/quartiers-dete-2020

www.cohesion-territoires.gouv.fr/crise-covid

Les quartiers solidaires, d'été et d'automne dans le cadre de la politique de la ville

Le plan « quartiers d'été » lancé par le Gouvernement le 10 juin 2020, visait à faire de la période estivale un temps utile et ludique pour les habitants des quartiers prioritaires ne pouvant partir en vacances, et éviter les risques liés au manque d'activité et au désœuvrement des jeunes.

Ce plan avait pour objectif en particulier :

- ▶ de favoriser le départ des jeunes en « colos apprenantes » ;
- ▶ de proposer des activités au sein des quartiers tout au long de l'été ;
- ▶ de renforcer la présence de professionnels de terrain et la médiation sociale de proximité avec le déploiement de postes adultes-relais.

Les collectivités et associations se sont fortement mobilisées, en particulier pour proposer des animations en pied d'immeuble, développer les activités culturelles et sportives et favoriser le lien social et la solidarité dans les quartiers. 36 actions ont ainsi été mises en place, financées à hauteur de 131 982 €. 6 postes adultes-relais ont par ailleurs été créés pour assurer de la médiation sociale dans les quartiers.

Face au succès de l'opération, le plan a été reconduit aux vacances de la Toussaint en « quartiers d'automne ».

40 nouvelles actions ont été financées à hauteur de 177 514 €, en particulier dans les domaines sportifs et culturels.

Par ailleurs, en réponse à l'impact social et économique de la crise sanitaire, la ministre de la ville a lancé le 10 septembre 2020 un fonds d'urgence « Quartiers solidaires », destiné en priorité aux associations de proximité, pour leur action dans quatre domaines cruciaux en cette période de crise : éducation et lutte contre la fracture numérique, santé et aide alimentaire, insertion professionnelle, culture. 23 actions ont été financées dans ce cadre à hauteurs de 185 315 €.

Au total, l'État a mobilisé près de 500 000 € de crédits exceptionnels pour les quartiers prioritaires du Calvados, afin d'atténuer les effets de la crise sanitaire.



Tramway de Caen

L'appui aux collectivités sur la continuité des services publics essentiels

Au cours de l'année 2020 et au gré des décisions prises pour lutter contre la propagation du virus COVID 19, l'État a organisé un appui aux collectivités pour que la continuité des services publics essentiels soit assurée.

Ce soutien quotidien a porté sur plusieurs axes essentiels aux Calvadosiens :

L'eau potable :

Un appui a été fourni aux structures fournissant de l'eau potable pour que les réseaux et installations continuent à être entretenues et fiabilisées, et notamment organiser la solidarité entre collectivités afin que du personnel compétent puisse intervenir en cas de difficulté sur un captage ou usine de traitement.

L'hygiénisation des boues de station d'épuration :

Suite à un avis de l'ANSES et aux arrêtés ministériels demandant la limitation du risque lié à la présence de COVID-19 dans les boues de stations d'épuration urbaine, l'État a accompagné puis agréé la mise en place des différentes filières d'hygiénisation des boues des 174 stations d'épuration du département en interface avec les EPCI, les communes gestionnaires et les exploitants de ces installations.

Ces actions menées en temps de crise ont également pour but d'augmenter la résilience des territoires pour qu'à long terme les coopérations entre structures garantissent la sécurité sanitaire des citoyens.

En parallèle, l'État a quotidiennement veillé à ce que les services en charge de la **collecte et du traitement des déchets** (à risque infectieux, ménagers, déchets verts et déchetteries pour les professionnels) soient opérants afin de s'assurer de la continuité du service public essentiel à la préservation de la salubrité publique et au maintien d'une activité économique.

Elle s'est enfin assurée de la bonne mise en œuvre des **plans de continuité d'activité dans les transports en commun**, auprès des prestataires des autorités organisatrices de la mobilité.

Pour en savoir +

Liens internet :

<http://www.calvados.gouv.fr/la-direction-departementale-des-territoires-et-de-a1951.html>





20 novembre 2020 à l'association ETRÉ

260

demandes de recrutement ont été formulées lors du recensement des besoins et 165 ont été satisfaites à fin décembre

79

immersions réalisées dans les métiers cibles en entreprises

21

candidatures reçues par la préfecture

10

candidats vont bénéficier d'une formation sur les métiers du grand âge

Pour en savoir +

Liens internet :

<https://www.pole-emploi.fr/actualites/le-dossier/services-a-la-personne/secteur-du-grand-age-1/tournez-vous-vers-le-secteur-du.html>

La collaboration des services de l'État avec les communes et les EPCI

Campagne de recrutement sur les métiers du grand âge

La crise sanitaire liée au covid-19 a conduit à un investissement remarquable du personnel des établissements accueillant les personnes âgées (EHPAD, résidences autonomie...) et des services d'aide à domicile pour personnes âgées ainsi que des services de soins infirmiers à domicile. Elle a aussi exacerbé les besoins d'un secteur confronté depuis longtemps à des difficultés de recrutement.

Aussi, le Gouvernement a souhaité la mise en place d'une campagne de recrutement d'urgence sur les métiers du grand âge. Afin d'identifier, au plus proche du terrain, les recrutements nécessaires, les services de l'État ont engagé des actions dans trois domaines :

1 - Le recensement des besoins en recrutement

Au travers d'un formulaire d'évaluation des besoins structurels et d'une campagne d'appel, plus de 260 demandes de recrutement ont été formulées et 165 ont été satisfaites à fin décembre.

Par ailleurs un partenariat est en cours de formalisation avec les plus gros employeurs du département, en particulier la fédération de l'ADMR du Calvados et le CCAS de l'agglomération de Caen La Mer, avec un suivi individuel en lien avec Pôle Emploi et les services de la préfecture.

Au-delà de la réalisation de la campagne d'urgence, Pôle emploi est en contact régulier avec les structures cibles. Le taux de satisfaction global est de 75% (74% dans les établissements de type EPHAD et 77% dans les services d'aide à domicile).

2 - Le renforcement de l'attractivité du grand âge

Des actions de sensibilisation et de remobilisation ont été menées notamment au travers de 5 formations de découverte des métiers du grand âge. Des prestations spécifiques de remobilisation sur les services à la personne avec 2 sessions de 10 places ont été organisées à Mondeville et Caen Fresnel. Ces prestations doivent permettre à des demandeurs d'emploi de longue durée de retrouver

confiance dans leur capacité à trouver un emploi en explorant les attendus professionnels des métiers du Service à la personne. Des périodes d'immersion en entreprises (PMSMP) ont été réalisées avec 79 immersions réalisées dans les métiers cibles depuis le début de l'année. Une action spécifique a également été conduite en direction des potentiels futurs salariés, ayant des compétences proches de celles recherchées, et qui sont, soit demandeurs d'emploi, soit en activité partielle (possibilité de cumuler l'activité partielle et la rémunération de l'emploi). 21 candidatures ont été reçues par la préfecture. Suite à un entretien avec Pôle Emploi, 10 candidats vont bénéficier d'une formation leur permettant d'intégrer les métiers du grand âge. A cette occasion, la Préfecture a communiqué sur la possibilité de cumul entre l'activité partielle et le salaire de l'emploi de renfort afin de mobiliser les personnes en attente de reprise d'activité pendant le confinement.

Enfin, des vidéos de professionnels témoignant positivement sur leur métier ont été diffusés sur les réseaux sociaux du préfet. De nombreux volontaires se sont manifestés pour parler de leur métier.

Déplacement du Préfet dans les locaux de l'association Être spécialisée dans les services d'assistance et d'accompagnement des personnes âgées

3 - La mobilisation des publics ressources

Le partenariat avec la FEPEM s'appuie sur le soutien d'IPERIA l'Institut, acteur principal de la professionnalisation des emplois de la famille (employé familial-assistante de vie dépendance-assistante maternelle/garde d'enfants). Une convention territoriale concernant le volet professionnalisation est en cours. Celle-ci repose sur deux axes :

- ▶ orienter vers l'emploi à domicile et favoriser le développement des compétences des salariés du secteur.
- ▶ professionnaliser les salariés en postes pour augmenter leur volume d'heures travaillées



La continuité de l'action de l'État dans le Calvados pendant la crise sanitaire COVID-19





L'État soutient un aménagement équilibré et durable de ses territoires et accompagne ses publics

Des outils pour que tous les calvadosiens puissent rénover leur logement

9,5 M€

de subvention ANAH pour améliorer/rénover/adapter plus de 2500 logements

1 568 960

euros de subventions engagées en 2020 pour agréer 256 PLAi

L'État a poursuivi en 2020, malgré le contexte sanitaire compliquant le déroulement des chantiers, son programme d'appui massif à la rénovation des bâtiments, notamment en ce qui concerne la rénovation urbaine et les économies d'énergie.

Action de l'Agence nationale de l'habitat (ANAH)

Les subventions de l'Anah dont MaPrimeRenov (MPR) représentent 9,5 M€ :

- ▶ 4,8 M€ de subventions ont été engagés en 2020 et ont permis de rénover :
 - 520 logements (473 logements de propriétaires occupants et 47 logements de propriétaires bailleurs)
 - 295 dossiers de rénovation complète d'un logement, dont 129 bonifiés (= sortie de passoires énergétiques)
 - 26 dossiers habitat indigne et très dégradés
 - 159 dossiers pour améliorer l'autonomie et le vieillissement dans son logement
- ▶ 4,7 M€ (1400 dossiers) consacrés à MaPrimeRénov, dispositif fiscal créé en janvier 2020 et accessible à tous les ménages à partir du 1er janvier 2021.

L'État a également réalisé des contrôles de la construction pour assurer la conformité des grands chantiers aux réglementations applicables :

- ▶ 22 (8 en visio conférence) commissions d'analyse de dossiers d'accessibilité, 799 dossiers examinés ;
- ▶ 61 visites de sécurité avant ouverture au public réalisées.

Le Calvados a été très actif sur le volet de la revitalisation des bourgs centre, à travers plusieurs dispositifs accompagnés par l'État :

- ▶ Opérations de revitalisation territoriale (ORT) : 3 conventions signées à Vire Normandie, Lisieux-Orbec et Caen
- ▶ Projets de revitalisation de cœur de bourg d'Orbec, Condé en Normandie, mais également Tilly-sur-Seulles, Creully, Bretteville-sur-Laize, Ver-sur-Mer, Trévières, Longues-sur-Mer, Isigny, dans la perspective d'ORT pour une partie de ces communes, puis de candidater au programme petites villes de demain (PVD). L'État a sensibilisé puis accompagné les 42 villes éligibles du Calvados pour candidater. 15 EPCI et 37 villes candidates sont désormais lauréates et vont bénéficier d'un appui global et renforcé pour affiner et réaliser leurs projets de territoire.
- ▶ Enfin, la politique de l'habitat a permis de labelliser ou d'appuyer les collectivités sur quelques démarches d'écoquartier : 4 dossiers en 2020.

En lien avec la crise COVID, l'État s'est attaché à poursuivre le versement de fonds sur des conventions récemment soldées (12 dossiers TEPCV) et a apporté son appui au secteur du BTP pour que les chantiers reprennent rapidement dans le respect du protocole sanitaire au cours du premier confinement.

Enfin, l'année 2020 a vu la concrétisation d'importants programmes de rénovation urbaine :

La convention du quartier d'intérêt national de Hauteville à Lisieux a été signée le 27 novembre 2020. Près de 55 millions d'euros de concours financiers à l'ANRU sont ainsi mobilisables, dont près de 80 % de subventions, pour transformer l'habitat et tout le quartier.

+ de 800

dossiers accessibilité examinés et validés

Pour en savoir +

Liens internet :

www.maprimerenov.gouv.fr

Le projet compte un grand nombre de démolitions, près de 650 logements locatifs sociaux qui laisseront place à l'aménagement d'un arboretum. Le parc de logements restant sera réhabilité. D'autres réhabilitations et constructions de logements ainsi que des équipements compléteront les travaux qui débutent en janvier 2021.

Le projet du quartier d'intérêt régional du chemin vert à Caen est lui entré dans une phase active de travaux.

Face aux contraintes économiques liées à l'épidémie, les bailleurs sociaux ont joué, avec le soutien de l'État et des collectivités, un rôle essentiel dans le maintien d'une activité pour le secteur du BTP. Ainsi en 2020, l'Etat a accordé 568 960 € de subventions pour réaliser 256 logements « très sociaux ».

En intégrant les autres catégories, PLUS¹ et PLS², ce sont 741 logements locatifs sociaux qui ont été agréés, dont 61 % sur le périmètre de la communauté urbaine de Caen la mer.

Enfin, les réorganisations des bailleurs sociaux se poursuivent dans le Calvados : INOLYA a courant 2020 racheté le patrimoine de la SAIEM de Bayeux et de la SEMIVIR.

La Caennaise et Les Foyers Normands intègrent la société de coordination « Territoire et Habitat Normand » composée de sept organismes normands. Cette société est soutenue par la Caisse d'Épargne de Normandie.

La Société de Coordination, Vivre et Habiter en Normandie, est en cours de création entre Caen la mer Habitat et Presqu'île Habitat, OPH de la Manche (Cherbourg-en-Cotentin).

Petites villes de demain : un programme d'appui du Gouvernement pour accompagner les territoires ruraux. Cette initiative s'adresse aux villes de moins de 20 000 habitants, pour conforter leur rôle de centralité, renforcer le maillage du territoire, et leur permettre de faire face aux enjeux démographiques, économiques, ou sociaux à venir.

L'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT) un état d'esprit de l'État au service des projets de territoire : un comité local de cohésion territorial, mis en place en 2020, permet de fédérer les actions et de partager les orientations avec les collectivités. Cette coopération nouvelle doit permettre à la fois au territoire de profiter des crédits du plan de relance, et de lancer des initiatives nouvelles et concrètes

(1) PLUS : Les logements financés par le Prêt Locatif à Usage Social correspondent aux locations HLM (habitation à loyer modéré).

(2) PLS : Les prêts locatifs sociaux, sont attribués aux candidats locataires ne pouvant prétendre aux locations HLM mais ne disposant pas de revenus suffisants pour se loger dans le privé.



Signature de la convention entre l'Etat et le conseil départemental le 15 février 2021 en présence de la ministre Jacqueline Gourault

2 640 000 €

consacrés à la restauration du patrimoine privé non protégé dans le cadre du label fiscal de la fondation du patrimoine

2 000 000 €

par an jusqu'en 2023 pour la restauration du patrimoine public des collectivités du Calvados

Pour en savoir +

Liens internet :

<https://www.fondation-patrimoine.org>



L'État soutient un aménagement équilibré et durable de ses territoires et accompagne ses publics

Les aides à la restauration du patrimoine

L'État aide à l'entretien et à la restauration du patrimoine protégé au titre des monuments historiques.

En 2020 dans le Calvados, l'État a attribué aux propriétaires de monuments historiques, publics et privés, 1 750 000 euros de subvention pour un montant de 5 175 000 euros de travaux.

L'État intervient également pour la conservation, la restauration et la mise en valeur du patrimoine non protégé au titre des monuments historiques par le biais d'un dispositif fiscal : le label de la fondation du patrimoine. Ce dispositif est à destination des propriétaires privés.

Sont éligibles les édifices qui présentent un caractère patrimonial manifeste, situés en secteur rural ou dans un site patrimonial remarquable.

Le département compte neuf sites patrimoniaux remarquables, Amblie (Pont-sur-Seulles), Bayeux, Bernières-sur-Mer, Cabourg, Deauville, Honfleur, Pont-l'Évêque, Trouville-sur-Mer et Villers-sur-Mer.

Sont pris en compte les travaux d'entretien ou de restauration du clos et du couvert des bâtiments.

Les demandes de label sont examinées par une commission composée des acteurs locaux œuvrant pour la préservation et la mise en valeur du patrimoine, conseil départemental, conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE), experts bénévoles.

Les labels sont attribués après accord de l'architecte des bâtiments de France.

En 2020, la commission de labellisation a examiné plus de 50 dossiers. 48 labels ont été octroyés pour un montant total de travaux de 2 640 000 euros.

Dans le département du Calvados, c'est plus du tiers du montant total des travaux, consacrés à l'entretien, la restauration ou la mise en valeur du patrimoine, qui a bénéficié d'une aide de l'État par le biais du label fiscal de la fondation du patrimoine.

La création du programme « Patrimoine de Calvados » dans le cadre de l'ANCT, permet d'agir au côté des collectivités. Les acteurs locaux, État, conseil départemental et associations de sauvegarde du patrimoine sont fédérés au sein d'une équipe projet. Elle se réunit tous les 2 mois pour identifier les actions des collectivités en faveur de la restauration et de la valorisation du patrimoine rural. Le programme « Patrimoine de Calvados » sera matérialisé en 2021 par la signature d'une convention entre l'État et le conseil départemental. Pour les trois prochaines années, au moins **2 millions d'euros seront mobilisés par l'État**, au titre de dotation d'investissement pour les projets de restauration de patrimoine des collectivités locales dans le Calvados.



Signature de la convention ORT le 28 septembre 2020 ; un dispositif en résonance avec le programme ANRU

Convention ANRU 2 Lisieux : une signature dématérialisée pour un projet concret

En 2014, le Gouvernement a lancé un nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU). Dans ce cadre, le quartier prioritaire de la politique de la ville de Hauteville a été retenu parmi les 200 sites nationaux soutenus par l'ANRU. Depuis 2014, l'État accompagne la collectivité au cours des différentes phases préalables : signature du protocole de préfiguration en juillet 2016, comité d'engagement le 15 octobre 2018, pour aboutir en novembre 2020, à une signature dématérialisée de la convention ANRU 2. C'est ainsi toute une partie du quartier de Hauteville qui, pour améliorer le cadre de vie des habitants, va être transformée avec la démolition de 647 logements sociaux et la reconstruction de 322 logements dont 80 privés en accession à la propriété, favorisant ainsi la mixité sociale. 784 logements seront par ailleurs réhabilités et 1084 résidentialisés.

Co-construit avec les habitants du quartier et les commerçants, ce projet ambitieux et de grande envergure, vise notamment à ouvrir, via une trouée verte, le quartier sur le centre-ville ; il favorise aussi l'emploi grâce aux clauses sociales, qui généreront 75 000 heures d'insertion à destination des personnes très éloignées du monde du travail et issus du quartier prioritaire de la ville (QPV).

En adéquation avec le plan de relance, ces heures d'insertion permettent de lever les freins à l'emploi, et offrent des possibilités d'embauche dans les métiers du bâtiment.

Ainsi, après le quartier nord qui a bénéficié d'un programme à hauteur de 4,7 millions d'Euros en 2003, Hauteville est le deuxième quartier de Lisieux à recevoir le soutien de l'ANRU.

Ce dernier, qui représente un programme d'investissement de 133,8 millions d'euros, dont 55,5 millions d'aide de l'État, rentre en résonance d'une part, avec le programme Action coeur de ville porté par la commune et l'agglomération Lisieux Normandie et d'autre part, avec l'Opération de revitalisation du territoire (ORT) dont la convention a été signée à Lisieux le 28 septembre 2020 en présence du préfet du Calvados.

Le début de la phase de lancement des travaux doit se traduire par des premières démolitions au cours du printemps 2021 : après 6 ans de travail préparatoire et une signature dématérialisée, l'ANRU 2 devient donc un projet concret !

55,5 M €

d'aides de l'État pour le Calvados

Pour en savoir +

Liens internet :

<https://www.anru.fr/le-nouveau-programme-national-de-renouvellement-urbain-nprnu>



Signature de l'avenant Action cœur de ville

Un exemple d'aménagement du territoire sur l'arrondissement de Vire : la poursuite d'Action cœur de ville et la construction d'une opération de revitalisation de territoire (ORT) multisites

L'aménagement du territoire est une priorité constante des services de l'État. Dans le Calvados, sous l'égide du préfet, tout au long de l'année 2020, l'État, dans le cadre du programme « Action Cœur de Ville », a proposé aux communes de moins de 20 000 habitants et à leurs intercommunalités les moyens de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire. Ce programme permet d'accroître l'attractivité et le dynamisme des villes moyennes en agissant sur les leviers économiques, commerciaux, patrimoniaux, culturel et numériques.

Il s'inscrit dans le cadre d'une Opération de revitalisation du territoire de Vire Normandie (ORT), laquelle a été lancée en 2017 à Vire et implique outre la commune et son intercom, l'État, la Banque des territoires, l'ANAH, Action logement, la CCI Caen-Normandie, la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA) interdépartementale Calvados-Orne et l'Etablissement foncier public (EPF) de Normandie.

L'objectif est de réhabiliter l'habitat, développer l'économie et le commerce, favoriser la mobilité et les transports, mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine, faciliter l'accès aux équipements, aux services publics et à l'offre culturelle et de loisirs. A ces 5 axes, s'ajoute un axe transversal qui porte sur la transition énergétique et environnementale, l'innovation et la smart city.

A Vire, ce programme soutenu par l'État a déjà bénéficié de plus de 2,2 M€. Cet engagement fort, dans le cadre d'une politique globale, assurera une meilleure qualité de vie aux habitants en développant des pôles de vie avec l'ensemble des services rendant ainsi plus attractif les territoires. Le périmètre de l'ORT doit être étendu au territoire de la commune Condé-en-Normandie, puis aux autres communes lauréates du programme « petites villes de demain ». Ce classement en ORT permet aux communes de renforcer l'attractivité commerciale en centre-ville par la mise en place d'une dispense d'autorisation d'exploitation commerciale et la possibilité de suspension au cas par cas de projets commerciaux périphériques. Il ouvre en outre au dispositif d'incitation fiscale Denormandie dans l'ancien.

A travers ce dernier programme, la politique de l'État en faveur des villes de moins de 20 000 habitants va se poursuivre à destination des centralités secondaires qui maillent les territoires et offrent des services de proximité à nos concitoyens des zones rurales. Par le financement de chargés de projet, l'État leur donne la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire en simplifiant l'accès aux aides de toute nature, en favorisant l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et en contribuant au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

Pour en savoir +

Liens internet :

<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/operation-de-revitalisation-de-territoire-ort>

<https://cohesion-territoires.gouv.fr/programme-action-coeur-de-ville>



Gare de Lisieux - Passerelle au-dessus des voies ferrées

L'État soutient un aménagement équilibré et durable de ses territoires et accompagne ses publics

Mise en accessibilité PMR (personne à mobilité réduite) de la gare de Lisieux

14,25 M€

montant de l'opération de mise en accessibilité des quais de la gare de Lisieux

84

mètres, c'est la longueur de la passerelle permettant de franchir les voies ferrées

La gare de Lisieux est située sur la ligne ferroviaire Paris-Caen-Cherbourg. Elle est également le départ de la ligne allant de Lisieux à Trouville-Deauville. Sa fréquentation est d'environ 2 600 voyageuses et voyageurs par jour.

La gare de Lisieux fait l'objet d'un programme global de réaménagement comprenant l'aménagement du pôle d'échanges multimodal (parking sud et parvis), la rénovation du bâtiment voyageur et la mise en conformité des quais conformément à la réglementation pour la circulation des personnes à mobilité réduite (PMR). Cette gare est inscrite aux schémas directeurs d'accessibilité, tant national que régional.

L'opération spécifique de mise en accessibilité PMR des quais, dont les travaux ont été engagés fin 2017 et sont quasi achevés, est conduite sous la maîtrise d'ouvrage de SNCF Réseau. Les travaux ont été réalisés en maintenant les circulations ferroviaires.

Cette opération comprend :

- ▶ le rehaussement des quais à 0.55 m par rapport au plan de roulement ;
- ▶ la mise en conformité des quais (bande d'éveil, réfection de l'éclairage, ...)

- ▶ la mise en place d'une passerelle au-dessus des voies et de la caténaire ;
- ▶ la mise en place d'ascenseurs permettant d'accéder des quais à la passerelle ;
- ▶ la condamnation du passage souterrain existant ;
- ▶ la réalisation d'aménagements des quais et des abords.

Le projet de construction de la passerelle équipée d'ascenseurs s'inscrit dans un véritable projet architectural, offrant une vue sur la basilique Sainte-Thérèse et le bâtiment voyageur.

Cette opération est inscrite au contrat de plan Etat-Région (CPER) Basse Normandie 2015-2020. Son montant global est d'environ 14,25 M€ dont un coût de travaux de 13,21 M€. La participation de l'État est d'environ 3,3 M€ dont 3 M€ pour les travaux. Les autres co-financeurs sont la région Normandie, SNCF Réseau, la ville de Lisieux et l'agglomération Lisieux Normandie.



L'État soutient un aménagement équilibré et durable de ses territoires et accompagne ses publics

L'amélioration de la situation des élevages en matière de protection animale et dans les abattoirs notamment pour la prise en charge des animaux.

Mises en demeure :

45

service qualité et sécurité des aliments

224

service protection sanitaire et environnement

41

injonctions
service protection des
consommateurs

Pour en savoir +

Liens internet :

<https://agriculture.gouv.fr/egalim-des-mesures-pour-lutter-contre-la-maltraitance-animale>



Le bien-être des animaux est défini comme « l'état mental et physique positif lié à la satisfaction de ses besoins physiologiques et comportementaux, ainsi que ses attentes. Cet état varie en fonction de la perception de la situation par l'animal »

La protection animale dans les élevages :

La lutte contre la maltraitance animale est une priorité du Gouvernement. Une politique réglementaire d'envergure permet de mieux prendre en compte l'animal dans sa dimension d'être sensible ; elle concerne les animaux d'élevage, de compagnie, de loisir ou encore ceux utilisés à des fins scientifiques.

Les critères définis du bien-être animal sont l'absence de faim, de soif et de malnutrition, l'absence de peur et de détresse, l'absence de stress physique et/ou thermique, l'absence de douleurs, de maladies et de lésions, enfin liberté d'expression d'un comportement normale de l'espèce.

Dans ce domaine la DDPP a réalisé, en 2020, 121 inspections toutes espèces et tous domaines confondus en élevages, en refuges, en espaces de vente, dans les établissements de présentation au public, en laboratoires ou dans des centres de rassemblement ou des transporteurs.

Plus particulièrement sur les élevages de porcs et de volailles, la DDPP a réalisé 4 inspections spécifiques à la protection animale ; elle a mis à profit 6 autres inspections dédiées à la biosécurité en élevage de porcs ou de volailles pour porter attention au bien-être des animaux dans ces élevages.

Dans ces filières n'ont été relevées que des non-conformités, pouvant être corrigées. Aucun enlèvement d'animaux n'a été rendu nécessaire.

Les principales non conformités sont rencontrées dans les élevages bovins, type d'élevage le plus présent dans le département. Les difficultés économiques et/ou sociales sont, dans la majorité des cas, à l'origine de ces situations difficiles.

La protection animale en abattoir :

Un abattoir est un lieu où les animaux d'élevage sont abattus et où leurs produits sont préparés en vue de leur consommation. Un abattoir doit permettre, dans de bonnes conditions et conformément à la réglementation :

- ▶ le transport des animaux jusqu'à l'abattoir ;
- ▶ l'hébergement des animaux ;
- ▶ leur abattage ;
- ▶ la préparation des carcasses ;
- ▶ la réfrigération des carcasses et abats après leur inspection par les services vétérinaires.

C'est le règlement (CE) n° 1099/2009 qui définit les règles sur la protection des animaux au moment de leur mise à mort.

Le rôle des services de l'État, des vétérinaires (en DD(CS)PP), est d'assurer la transparence des contrôles et la lutte contre la maltraitance animale.

Les abattoirs d'animaux de boucherie et de volailles dans le département présentent une situation générale satisfaisante au regard de la protection animale (bouverie, piège, tuerie). Ces établissements sont suivis par la DDPP, régulièrement pour les volailles et quotidiennement pour les abattoirs d'animaux de boucherie.



Visite du préfet du Calvados au centre de l'association UNCMT de Tailleville le 21 juillet 2020

Vacances apprenantes

Dans le cadre du plan « Vacances apprenantes » initié par le ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse (MENJ) et le ministère de la ville et du logement (MVL), plusieurs dispositifs ont été proposés durant l'été 2020 à l'ensemble des familles et de leurs enfants : « écoles ouvertes et parcours buissonniers », « colos apprenantes » et une aide ponctuelle aux centres de loisirs.

Les « Colos apprenantes » ont accueilli des enfants et les jeunes scolarisés de 3 à 17 ans, en priorité ceux domiciliés en quartiers prioritaires, en zones rurales, issus de familles isolées ou monoparentales, en situation socio-économique précaire, en situation de handicap, les enfants de personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire ou encore les enfants de familles ayant perdu le lien avec l'école ainsi que les mineurs accompagnés par la protection de l'enfance.

Les « Colos apprenantes » labellisées avaient pour objectif le renforcement des apprentissages, de la culture, du sport et du développement durable, tout en favorisant la découverte, de territoires nouveaux comme d'autres enfants.

L'aide exceptionnelle aux centres de loisirs versée par l'État à l'été 2020 a permis d'aider à l'ouverture de certains accueils de loisirs ou à accroître leurs capacités, et a participé à l'amélioration de leur qualité, par exemple en permettant l'embauche de personnels supplémentaires et ou de matériels sanitaires et pédagogiques.

Les deux axes « colos » et « aide accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) » du plan vacances apprenantes ont représenté pour le Calvados un total de crédits de 463 857 €.

L'enveloppe « colos apprenantes (217 255 €) a permis de financer le départ en vacances de 620 mineurs (à hauteur de 400€ ou 500€ par départ), dont 96 jeunes de quartiers prioritaires.

94 699 € sur les vacances d'été à travers 11 conventions (dont 8 collectivités et 3 associations), finançant 365 places.

122 556 € sur les vacances de la Toussaint, à travers 11 conventions (dont 6 associations et 5 collectivités), finançant 255 places.

L'enveloppe « aide exceptionnelle aux centres de loisirs » (278 775 €) a permis de financer 53 dossiers, couvrant 64 territoires, en priorité les plus fragiles.

Pour en savoir +

Liens internet :

<https://www.education.gouv.fr/les-vacances-apprenantes-303834>





Visite du chantier du mémorial britannique, 27 février 2020, en présence de Philippe Court, préfet du Calvados, Lord Ricketts, président du Normandy Memorial Trust et de Philippe Onillon, maire de Ver-sur-Mer.

Le Bessin, terre de mémoire : un nouveau lieu mémoriel ouvrira ses portes en 2021

Le 6 juin 2019, à l'occasion des cérémonies du 75^e anniversaire du débarquement alliés en Normandie, le président de la République et le Premier ministre britannique ont conjointement posé la première pierre du futur mémorial britannique à Ver-sur-Mer. Un an et demi après, le mémorial est désormais sorti de terre. Retour sur un projet emblématique ayant mobilisé les services de l'État.

Le projet de mémorial est porté depuis 2016 par l'association britannique « Normandy Memorial Trust ». Situé sur la colline surplombant la plage de Gold Beach à Ver-sur-Mer, le mémorial est conçu comme un lieu unique en l'honneur des 22 000 soldats tombés sous le commandement britannique lors de la bataille de Normandie auquel s'ajoutent des espaces dédiés à la mémoire des soldats du commando Kieffer et des civils français ayant perdu la vie durant la bataille.

Dès l'été 2017, un comité de pilotage, présidé par le sous-préfet de Bayeux, a été institué pour accompagner le « Normandy Memorial Trust » et la commune de Ver-sur-Mer dans ce projet, rappeler le cadre réglementaire applicable et sécuriser juridiquement les procédures. Parmi les problématiques abordées : la modification du plan local d'urbanisme, les

contraintes liées à localisation du projet sur l'emprise du site classé des coteaux et marais de Ver-Meuvoines, la réalisation des études environnementales et patrimoniales préalables, l'aménagement des routes et des accès... Ce comité a mobilisé, à échéances resserrées, plusieurs services de l'État (DDTM, DREAL, DRAC, ONACVG) ainsi que le Conseil départemental du Calvados et la Région Normandie. En décembre 2019, une seconde phase d'accompagnement s'est engagée avec la mise en place d'un comité de pilotage spécifiquement chargé du suivi des travaux. Dans un souci de concertation et afin de répondre aux ultimes interrogations, les habitants et les commerçants de la commune de Ver-sur-Mer ont été associés à ce comité.

Le chantier du mémorial s'est achevé à la fin de l'année 2020. Dans l'attente de l'ouverture du site au public et d'une inauguration officielle prévues courant 2021, le « Normandy Memorial Trust » étudie désormais la seconde phase de travaux qui consiste en la création, à proximité du mémorial, d'un centre d'interprétation avec espace muséal.

Pour en savoir +

Liens internet :

<https://www.versurmer.fr/>



Annexe

Les effectifs de l'État dans le Calvados en 2020

Services de l'État	Effectifs 2019	Effectifs 2020
Préfecture	237	229
Direction académique *	11 023	11 081
Direction des Finances Publiques	811	782
Direction de la Sécurité Publique	690	703
Groupement de Gendarmerie	809	785
Direction des Territoires et de la Mer	217	207
Direction de la Protection des Populations	77	82
Direction de la Cohésion Sociale	49	48
Délégation de l'Agence Régionale de Santé 14	27	27
UT DIRECCTE	56	60
UT DREAL	10	9
TOTAL	14 006	14 013

* Total des ETP du secteurs public et privé confondus

Les dotations de l'État aux communes et EPCI en 2020

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT	2018	2019	2020
Conseil départemental	91,3 M€	91,4 M€	91,5 M€
Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre	55,7 M€	56,7 M€	56,8 M€
Communes	143,3 M€	143,6 M€	144,2 M€
TOTAL	290,3 M€	291,7 M€	292,5 M€

DOTATIONS D'INVESTISSEMENT	2018	2019	2020
Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)	13,7 M€	13,2 M€	13 M€
Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de soutien à l'investissement des départements (DSID)	7,9 M€	10,1 M€	13,5 M€
TOTAL DES FINANCEMENTS ACCORDES	21,6 M€	23,3 M€	26,5 M€

Glossaire

A

ADMR	Aide à domicile en milieu rural
ALSH	Accueil de loisirs sans hébergement
ANAH	Agence nationale de l'habitat
ANCT	Agence nationale de la cohésion des territoires
ANRU	Agence nationale pour la rénovation urbaine
ANSES	Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail
ARS	Agence régionale de santé

C

CAUE	Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement
CCAS	Centre communal d'action sociale
CCI	Chambre de commerce et d'industrie
CCRF	Concurrence, consommation et répression des fraudes
CCSF	Commission départementale des chefs des services financiers
CMA	Chambres de métiers et de l'artisanat
CMR	Cancérogènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction
CPER	Contrat de plan État-région

D

DDCS	Direction départementale de la cohésion sociale
DDCSPP	Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations
DDFIP	Direction départementale des finances publiques
DDPP	Direction départementale de la protection des populations
DDSP	Direction départementale de la sécurité publique
DDTM	Direction départementale des territoires et de la mer
DETR	Dotation d'équipement des territoires ruraux
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DGAL	Direction générale de l'alimentation
DGCCRF	Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
DRAC	Direction régionale des affaires culturelles
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
DSIL	Dotation de soutien à l'investissement public local

E

EHPAD	Établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes
EPCI	Établissement public de coopération intercommunale
EPF	Établissement public foncier
EPI	Équipement de protection individuelle

F

FEPEM Fédération des particuliers employeurs

G

GMS Grandes et moyennes surfaces

M

MCPF Maison de la confiance et de protection des familles

N

NPNRU Nouveau programme national de renouvellement urbain

O

ONACVG	Office nationale des anciens combattants et victimes de guerre
ORT	Opération de revitalisation territoriale
OTEC	Opération tranquillité entreprise commerce

P

PAQTE	Pacte avec les quartiers pour toutes les entreprises
PLAI	Prêt locatif aidé d'intégration
PLS	Prêt locatif social
PLUS	Prêt locatif à usage social
PMR	Personne à mobilité réduite
PMSMP	Période de mise en situation en milieu professionnel
PVD	Petites villes de demain

Q

QPV Quartiers prioritaires de la politique de la ville

S


SDIS	Service Départemental d'Incendie et de Secours
SSSM	Service de santé et de secours médical

T

TEPCV Territoire à énergie positive pour la croissance verte

V

VIF Violence intrafamiliale



Crédits photos : Ministère de l'Intérieur, ministère de l'économie, de l'action et des comptes publics, ministère de l'agriculture, ministère de l'Education nationale, ministère des solidarités et de la santé, ministère de la transition écologique et solidaire, ministère de la culture, préfecture du Calvados, Groupement de Gendarmerie du Calvados, DDSP14, SDIS14, direction départementale des finances publiques, sous-préfecture de Lisieux, sous-préfecture de Bayeux, sous-préfecture de Vire, ARS14, DSDEN 14, UDAP14, DREAL Normandie, DDTM14, DDCS14, DDPP14
Réalisation : Préfecture du Calvados - Conception graphique : DREAL Normandie.

Préfecture du Calvados

rue Daniel Huet
14038 Caen cedex 9
Téléphone 02 31 30 64 00

www.calvados.gouv.fr



PrefetduCalvados



@Prefet14

Retrouvez l'ensemble des rapports
d'activités des services de l'État dans
le Calvados sur le site internet
www.calvados.gouv.fr
à la rubrique « publications »



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*